



Communiqué de presse 14/2014

Politique de « cohésion » de l'UE : la Médiatrice enquête sur la protection des droits fondamentaux

21 mai 2014

Le Médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'UE. Tout citoyen de l'Union, résident, entreprise ou association dans un État membre peut introduire une plainte auprès du Médiateur. Le Médiateur offre des moyens rapides, flexibles et gratuits pour résoudre des problèmes avec l'administration de l'UE.

Pour plus d'informations :
www.ombudsman.europa.eu

Twitter:
[@EUombudsman](https://twitter.com/EUombudsman)

Contact :
Gundi Gadesmann,
chef adjoint de l'unité
communication

T. +32 2 284 26 09

gundi.gadesmann@ombudsman.europa.eu

La Médiatrice européenne, Emily O'Reilly, a ouvert une enquête d'initiative sur le respect des droits fondamentaux de la politique de « cohésion » de l'UE. La Médiatrice a reçu plusieurs plaintes à ce sujet, comme par exemple, des problèmes auxquels les petites entreprises doivent faire face pour accéder à des financements de l'UE, ou encore des plaintes de candidats à des projets financés par l'UE qui affirment être victimes de discrimination. L'enquête de la Médiatrice se concentre sur le rôle de la Commission qui consiste à veiller à ce que les fonds de l'UE soient utilisés conformément à la Charte des droits fondamentaux.

Emily O'Reilly a déclaré : « Il est essentiel pour la crédibilité de l'Union européenne que, partout où va l'argent de l'UE, les droits fondamentaux soient respectés. Dans de nombreux cas, ces fonds sont censés aider les membres les plus vulnérables de la société. Mais si, par exemple, il y a des plaintes qui indiquent que l'argent de l'UE est utilisé pour "institutionnaliser" les personnes handicapées au lieu d'aider à les intégrer, la Commission doit clairement assurer que la question soit étudiée et que des mesures correctives soient prises si nécessaire. »

Questions sur la mise en œuvre de la politique de cohésion 2014-2020 de l'UE

La politique de cohésion de l'UE vise à créer de la croissance et de l'emploi, à lutter contre le changement climatique et la dépendance énergétique, ainsi qu'à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale à l'aide de « fonds européens structurels et d'investissements ». Ces fonds soutiennent les régions les moins développées de l'UE et sont gérés conjointement par la Commission européenne et les États membres.

Avec plus de 350 milliards d'euros pour la période 2014-2020, ils représentent plus d'un tiers du budget de l'UE.

L'enquête de la Médiatrice pose un ensemble détaillé de questions, afin de pouvoir déterminer la façon dont la Commission veille à ce que ses partenaires dans les États membres respectent les droits fondamentaux, la façon dont des sanctions sont imposées en cas de besoin et comment les plaintes sont traitées. La Médiatrice a demandé à la Commission de répondre à ses questions avant le 30 Septembre 2014:

<http://www.ombudsman.europa.eu/en/cases/correspondence.faces/en/54419/html.bookmark>